

Planification pluriannuelle de l'immigration : vers une hausse des seuils et de la capacité d'accueil du Québec

Contexte et sommaire des recommandations

La rareté de main-d'œuvre continue de sévir, alors que le Québec affiche aujourd'hui le plus haut taux de postes vacants au pays. Malgré une légère diminution au cours des quatre derniers trimestres, on dénombrait 196 510 postes vacants au premier trimestre 2023, soit une augmentation de 55 % par rapport au niveau prépandémique (T4 2019)¹. Les cinq régions économiques incluses (en totalité ou en partie) dans la région du Grand Montréal représentent environ les deux tiers de ces postes². L'enjeu est considérable et pourrait durer encore plusieurs années compte tenu de l'évolution démographique du Québec.

Les travailleurs locaux ne suffisent plus à combler les besoins du marché du travail et l'immigration (temporaire et permanente) représente un levier stratégique pour répondre à certaines difficultés de recrutement à court et plus long terme. Parmi ceux-ci, les travailleurs étrangers temporaires qualifiés sont particulièrement importants, puisqu'ils ont généralement des niveaux de scolarité et de rémunération considérablement plus élevés que la moyenne des travailleurs. Ce faisant, ils contribuent non seulement à réduire l'écart de richesse entre le Québec et l'Ontario, mais ils représentent également des ressources essentielles à la croissance des entreprises du Grand Montréal, tout particulièrement dans ses secteurs stratégiques, dont l'intelligence artificielle, le jeu vidéo, les effets visuels, l'aérospatiale et les sciences de la vie.

Dans ce contexte, le déclin de la langue française constaté au cours des dernières années, en particulier dans le Grand Montréal, vient complexifier les enjeux liés à l'immigration. Sans se présenter comme seule et unique solution pour renverser le déclin du français au Québec, une bonne planification de l'immigration peut certainement jouer un rôle pour optimiser l'intégration des nouveaux arrivants à l'identité culturelle québécoise. Le Québec doit cependant bien définir les lignes directrices de ses programmes pour assurer un équilibre entre les impacts économiques et socioculturels des immigrants accueillis.

Dans le cadre du processus de planification pluriannuelle menée par le gouvernement du Québec, les recommandations de Montréal International sont les suivantes :

- **Augmenter graduellement les seuils d'immigration annuels à 60 000 immigrants** en privilégiant l'immigration économique, afin d'offrir une solution partielle aux enjeux de main-d'œuvre des entreprises.
- **Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »,** puisque ces derniers sont déjà intégrés à la société québécoise et ont des compétences en

¹ Statistique Canada, Tableau 14-10-0325-01, T1 2023.

² Les données pour la région métropolitaine de recensement (RMR) n'étant pas disponibles, la grande région de Montréal a été définie en regroupant les régions économiques de la Montérégie, Montréal, Laval, Lanaudière et les Laurentides. Pour référence, la population de la RMR de Montréal représente 83 % de la population de ses cinq régions combinées.

Mémoire sur la Planification de l'immigration au Québec 2024-2027

À l'attention du ministère de l'Immigration, de la Francophonie et
de l'Intégration, 11 août 2023

adéquation avec les besoins des employeurs québécois, en plus d'élargir l'accès aux étudiants ayant un niveau de français adéquat lors de la demande de CSQ.

- **Bonifier l'offre de services d'accueil, d'intégration et de francisation**, afin d'accroître notre taux de rétention des travailleurs et étudiants étrangers, ainsi qu'optimiser leur impact économique et sociétal.
- **Favoriser l'immigration permanente francophone tout en s'assurant que les programmes en place permettent d'attirer et retenir les talents hautement qualifiés stratégiques aux écosystèmes d'affaires.**
- **Exclure les travailleurs étrangers temporaires qualifiés des exigences de connaissance du français à l'arrivée**, afin que les entreprises puissent combler leurs besoins de main-d'œuvre à l'international et permettre aux travailleurs d'apprendre le français avant le renouvellement de leur permis de travail.
- **Poursuivre les efforts de régionalisation, mais pas au détriment des besoins de main-d'œuvre des employeurs du Grand Montréal**, qui par son rôle de locomotive pour l'économie du Québec, a un impact majeur dans la réduction des écarts de productivité et de richesse, notamment avec l'Ontario.

Les recommandations détaillées de Montréal International sont déclinées ci-après pour chacune des 12 orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027.

Les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

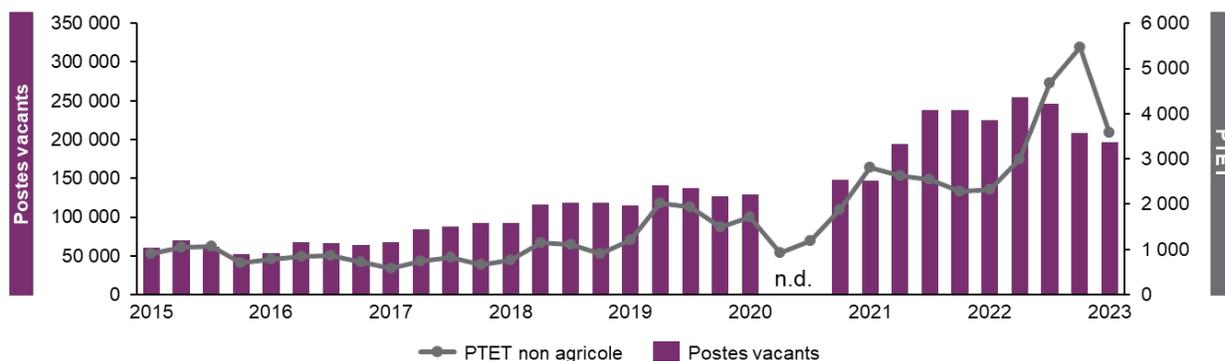
Montréal International soutient, dans ses grandes lignes, la réforme proposée par la ministre de l'Immigration, de la Francophonie et de l'Intégration, plus particulièrement quant à l'exigence de maîtrise de la langue française pour les programmes d'immigration permanente, afin de tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique. Or, certaines solutions proposées dans son plus récent projet de réforme des programmes d'immigration devraient être nuancées, afin de maintenir l'attractivité du Grand Montréal et sa compétitivité dans ses secteurs stratégiques.

1.1. Réforme des programmes d'immigration économique

En dépit de la forte hausse des postes vacants, les seuils d'immigration permanente sont demeurés relativement stables autour de 50 000 immigrants depuis les 10 dernières années. Ce faisant, les entreprises ont eu davantage recours aux permis temporaires pour combler leurs besoins de main-d'œuvre, comme le démontre la figure qui suit. Malgré l'amélioration observée au cours des derniers trimestres, cet enjeu est devenu structurel pour le Québec en raison des tendances démographiques.

Évolution des postes vacants et des permis de travail temporaires (PTET)

T1 2015 à T1 2023, selon la date d'entrée en vigueur du permis, excluant les travailleurs agricoles

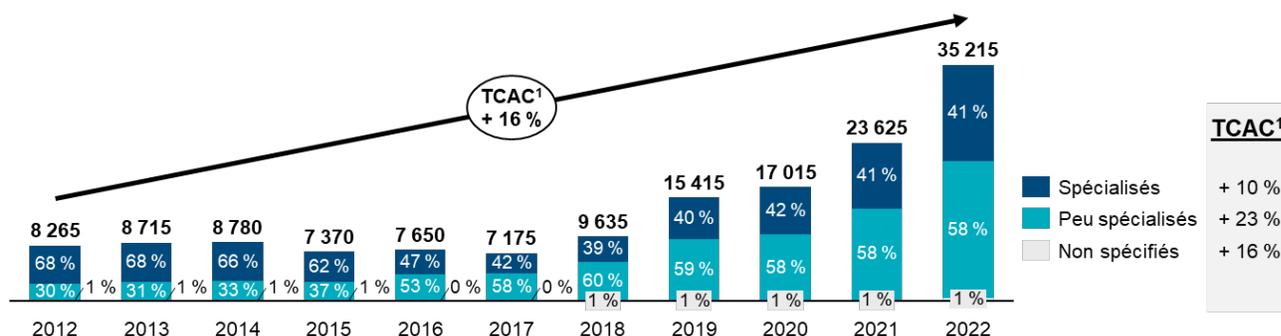


Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ; Statistique Canada ; Analyse Montréal International.

Les assouplissements au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ont aussi nourri cette tendance, comme l'inclusion de professions peu qualifiées à la liste de traitement simplifiée, l'exemption d'affichage de poste pour des professions ne nécessitant pas de qualification particulière, la hausse du seuil de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail, etc. Des changements qui expliquent que les PTET délivrés à des travailleurs peu spécialisés ont augmenté beaucoup plus rapidement que les permis aux travailleurs spécialisés, passant de 2 515 à 20 415 permis entre 2012 et 2022, soit un taux de croissance annuel composé de 23 % (voir figure à la page suivante). Si bien que, depuis 2016, la majorité des PTET sont peu spécialisés.

Évolution du nombre de titulaires de permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

2012 à 2022, nombre de titulaires au 31 décembre et répartition en %



Note : 1- TCAC : Taux de croissance annuel composé ;

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, à partir des données de l'IRCC.

Or, le PTET permet à la fois l'attraction de travailleurs non qualifiés répondant à des besoins de volume de travailleurs et l'embauche de travailleurs qualifiés répondant à des besoins bien précis du marché du travail. Ces derniers ont des profils avec davantage d'années d'expérience et occupent des postes plus stratégiques pour les entreprises.

De plus, les travailleurs étrangers temporaires qualifiés ont des niveaux de scolarité et de rémunération considérablement plus élevés que la moyenne des travailleurs, contribuant ainsi de façon directe à réduire l'écart de richesse qui sépare le Québec de l'Ontario. À titre d'exemple, les travailleurs internationaux qualifiés recrutés avec le soutien de Montréal International gagnaient un salaire annuel moyen de 76 610 \$ en 2022, soit 32 % de plus que la moyenne du Grand Montréal³. En 2021, les immigrants représentaient également plus du quart (27,3 %) des titulaires d'un grade universitaire au Québec, soit plus que leur poids dans la population des 25-64 ans (18,3 %) ⁴.

De nombreuses études démontrent d'ailleurs qu'il y a une forte corrélation entre la richesse d'une juridiction et le niveau de scolarité de sa population. Le Québec ne peut faire l'économie de ces travailleurs qualifiés, alors que sa métropole est au dernier rang des grandes régions métropolitaines du Canada et des États-Unis quant au PIB par habitant (voir figure à la page suivante).

³ Montréal International, Bilan des activités 2022 ; Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

⁴ Institut de la statistique du Québec, Les titulaires d'un grade universitaire au Québec selon le recensement de 2021, 17 mai 2023.

Sur les 108 410 titulaires d'un permis de travail temporaire au Québec au 31 décembre 2022, 35 215 travailleurs étaient issus du PTET et 73 195 du Programme de mobilité internationale (PMI). C'est donc dire que 68 % de l'immigration temporaire du Québec ne serait pas assujéti à une éventuelle réforme, puisque le PMI est sous la responsabilité d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). De plus, les travailleurs spécialisés représentaient 14 295 titulaires de permis du PTET, soit 13 % de l'ensemble des travailleurs temporaires (PTET et PMI). Or, si leur poids démographique reste bien insuffisant pour renverser la tendance du déclin du français, leurs impacts stratégiques pour les entreprises du Québec sont bien réels.

En effet, selon les résultats de l'étude sur la créativité numérique menée par KPMG pour Montréal International⁶, les entreprises ayant engagé des travailleurs étrangers qualifiés mentionnaient leurs effets bénéfiques sur l'accroissement de la qualité et la complexité des projets, le transfert des connaissances, la réalisation de nouveaux projets qu'il n'aurait pas été possible de faire sans l'expertise de ces travailleurs, etc. De même, plusieurs répercussions négatives liées à la baisse de l'immigration sur notre économie ont également été documentées⁷, parmi celles-ci notons le refus ou la perte de contrats, le report d'investissements, le déplacement d'activités hors du Québec, l'externalisation d'embauches, etc.

Recommandations

1. Circonscrire l'exigence de la connaissance minimale du français à l'entrée uniquement aux programmes d'immigration permanente, afin de ne pas porter atteinte à l'attractivité du Grand Montréal et à la compétitivité de ses entreprises et de ses établissements d'enseignement.
2. Pour les immigrants temporaires, introduire une exigence de connaissance du français niveau 4 à l'oral, soit le niveau exigé pour la citoyenneté canadienne, uniquement au renouvellement du permis de travail.
3. Permettre aux entreprises de combler leurs besoins de main-d'œuvre à l'international, sans imposer de seuil aux travailleurs temporaires qualifiés, puisque ces derniers sont cruciaux à la hausse du PIB par habitant du Grand Montréal.

1.2. Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)

Le bassin mondial de quelque 320 millions de francophones favorisé par le gouvernement du Québec pour atteindre ses cibles d'immigration est réparti dans plus d'une centaine de pays. Montréal International, par le biais de ses activités d'attraction d'étudiants et de travailleurs internationaux, cible déjà plusieurs de ces pays : France, Maroc, Tunisie, Cameroun, Sénégal, etc. Cependant, la complexité, les délais des processus d'immigration et la reconnaissance des compétences professionnelles peuvent différer de façon importante selon les pays d'origine des demandeurs.

Contrairement aux autres pays, la France bénéficie notamment de délais réduits et de processus simplifiés pour l'obtention de permis de travail. L'Entente Québec-France facilite également la reconnaissance mutuelle des qualifications pour plusieurs professions. Toutefois, la France ne

⁶ KPMG, Le Grand Montréal : plaque tournante du secteur de la créativité numérique, 2020.

⁷ Conseil du patronat du Québec, « Livre blanc sur l'immigration – Portrait et solutions », 2022.

représente qu'environ 20 % des locuteurs francophones dans le monde. Le défi d'attraction et de rétention des autres locuteurs est ainsi significativement plus important.

En effet, notre expérience de recrutement à l'international nous permet de constater les défis que représentent le recrutement et la reconnaissance des compétences dans les pays francophones à l'extérieur de la France pour certains profils qualifiés (ex. : ingénieurs, programmeurs, enseignants, infirmiers, éducateurs à la petite enfance, etc.), et ce, dans plusieurs secteurs de pointe du Grand Montréal, notamment l'intelligence artificielle, le jeu vidéo, les effets visuels, l'aérospatiale et les sciences de la vie. Or, en plus des défis de recrutement et malgré l'impact stratégique de ces travailleurs, la réforme envisagée ajouterait une condition supplémentaire en exigeant un niveau supérieur de maîtrise du français pour les travailleurs spécialisés (niveau 7 à l'oral et niveau 5 à l'écrit) par rapport aux travailleurs non spécialisés (niveau 5 à l'oral et à l'écrit).

La réforme proposée survient également dans un contexte où le Québec fait face à une compétition accrue des autres provinces canadiennes pour atteindre les cibles fédérales d'immigration francophone. En 2022, le nombre d'immigrants francophones hors Québec a atteint un sommet à 16 370 résidents permanents, soit une augmentation de plus de 150 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (2018-2021)⁸. De ce total, la catégorie des immigrants économiques correspondait à 13 120 résidents permanents, soit presque autant que le nombre total de titulaires de permis de travail spécialisés au Québec (14 295 travailleurs temporaires spécialisés).

Enfin, le 15 juin dernier, le MIFI a annoncé que des modifications seront apportées dès les prochains exercices d'invitations effectués dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), notamment quant à l'exigence du français comme condition préalable au dépôt d'une demande de sélection permanente. Or, cette annonce survient alors que plusieurs employeurs ont déjà entamé des démarches pour déposer des offres d'emplois et n'ont pas eu suffisamment de temps pour s'adapter à ces nouvelles exigences.

Recommandations

4. S'assurer que le Volet 4 (Talents d'exception) du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) permette l'embauche de travailleurs étrangers hautement qualifiés nécessaires au développement des écosystèmes stratégiques de l'économie du Grand Montréal.
5. Baliser et formaliser les dispositions du Volet 4, afin que les conditions d'admission et modalités de sélection soient claires et objectives.
6. Faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs du Volet 3 (Professions réglementées) par :
 - a. La mise en place d'ententes avec des pays francophones et francotopes hors France ; et,
 - b. L'instauration d'un délai maximal pour obtenir les autorisations d'exercer la profession par les organismes de réglementation.
7. Appliquer uniformément l'exigence minimale en matière de connaissance du français, soit un niveau 5 à l'oral, de façon à ne pas discriminer entre les travailleurs sur la base des qualifications vu l'apport économique significatif des travailleurs spécialisés.

⁸ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Tableau de bord sur l'immigration francophone au Canada, hors Québec, 2022.

8. Concevoir des tests de francisation au Québec et adaptés à la profession du candidat.
9. Attendre que le projet de règlement soit officiellement adopté par le gouvernement avant de faire l'application de ses dispositions et prévoir une période transitoire d'un minimum de six mois avant son entrée en vigueur, afin de maintenir un processus stable et prévisible.

1.3. Programme des entrepreneurs et des travailleurs autonomes

Les entrepreneurs immigrants représentent une grande contribution au développement économique à travers leur contribution à l'innovation, la création d'emplois et l'attraction d'investissements étrangers. Selon une analyse du National Foundation for American Policy (NFAP, 2022) portant sur 582 startups américaines valorisées à plus d'un milliard de dollars (licornes)⁹, 55 % des licornes américaines ont au moins un fondateur immigrant (319 sur 582) et près de 80 % de ces startups ont au moins un immigrant aidant l'entreprise à se développer et innover en occupant un poste clé en gestion ou en développement de produits.

Pour tirer profit de cette tendance, plus de 22 pays de l'OCDE ont introduit des programmes spécifiques en matière de visas pour entrepreneurs et startups. Le Canada figure d'ailleurs en tête du classement de l'OCDE pour son attractivité pour les entrepreneurs¹⁰.

Au Québec, l'Indice entrepreneurial révèle que le taux d'intentions entrepreneuriales est près de deux fois plus élevé chez les immigrants que dans la population native¹¹. Les entrepreneurs immigrants (ou enfants d'immigrants) du Québec rayonnent d'ailleurs au sein de plusieurs entreprises performantes, telles que SSENSE, Dialogue, Lightspeed, Dataperformers, Ubenwa, FemTherapeutics, etc.

Par ailleurs, selon les admissions projetées pour la période 2025-2027, cette catégorie d'immigrants aurait un impact limité sur l'immigration francophone : la proportion des admissions projetées pour le volet gens d'affaires¹² est évaluée à environ 1 % de l'ensemble de l'immigration économique (450 admissions), selon les deux scénarios à l'étude. En 2022, les deux groupes ciblés ont totalisé 200 admissions à la résidence permanente pour le Québec¹³.

Recommandations

10. Admettre des immigrants non francophones au sein des programmes des entrepreneurs internationaux et des travailleurs autonomes, par exemple :
 - a. En éliminant l'exigence de connaissance minimale du français (à l'image du Volet 4 Talents d'exception) ; ou,
 - b. En identifiant des seuils d'immigration pour les francophones et non francophones au sein de ces deux programmes, où les candidats non francophones pourraient signer un engagement de francisation.

⁹ NFAP, « Immigrants and Billion-dollar companies », juillet 2022.

¹⁰ OCDE, Migration Policy Debates No. 30, « What are the top OECD destinations for start-up talents? », mars 2023.

¹¹ Indice entrepreneurial québécois, Édition 2022.

¹² La catégorie des gens d'affaires inclut trois programmes d'immigration, soit les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes.

¹³ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

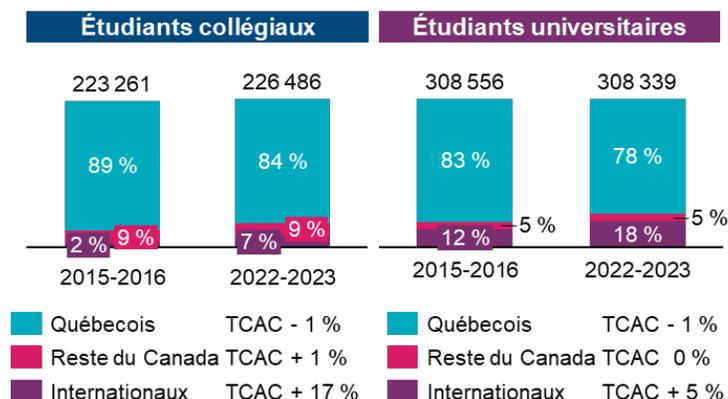
1.4. Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Volet « Diplômés du Québec »

Montréal International salue la décision de retirer l'expérience de travail des exigences du PEQ pour le volet « Diplômés du Québec », afin d'améliorer la rétention d'étudiants étrangers ayant fait leurs études dans des programmes en français. Comme les candidats à l'immigration issus de ce programme sont déjà intégrés à la société québécoise et apprennent déjà le français, les profils de ces derniers sont beaucoup mieux arrimés aux besoins du Québec et des employeurs.

Or, sans l'apport des étudiants internationaux, le nombre d'inscriptions dans les universités et collèges du Québec serait en décroissance (voir figure ci-dessous). Parmi ceux-ci, les universités McGill et Concordia représentent 36 % des étudiants internationaux universitaires¹⁴. Il faut donc agir avec prudence quant aux changements qui pourraient affecter négativement l'attractivité des universités québécoises à l'international.

Nombre d'étudiants universitaires et collégiaux au Québec par provenance

2015-2016 et 2022-2023, en équivalent temps plein et répartition en %



TCAC : Taux de croissance annuel composé.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

Enfin, près de la moitié des étudiants acceptés par une université québécoise et respectant les conditions du gouvernement du Québec se voit refuser le permis d'étude par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Pour les étudiants congolais et algériens, ce taux grimpe à respectivement 75 % et 64 % en 2022, alors que ces deux pays sont les 2^e et 3^e plus grands bassins de locuteurs francophones au monde¹⁵.

Recommandations

- Maintenir les assouplissements au programme PEQ pour les étudiants ayant complété au moins trois ans d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein en français.

¹⁴ Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Étudiant·e·s internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement fréquenté, au trimestre d'automne, Québec, 2023.

¹⁵ IRCC, Demandes de permis d'études (à l'exclusion des prolongations) traitées et taux de refus* par pays de résidence et province de destination du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022 (en personnes).

- Élargir l'accès au PEQ pour les diplômés du Québec ayant fait leurs études dans les établissements postsecondaires anglophones qui respectent les exigences de connaissance du français de niveau 5.
- Poursuivre les efforts de coordination avec le gouvernement fédéral afin de réduire le taux de refus des permis d'étude délivrés aux étudiants internationaux qui choisissent le Québec.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

De 1971 à 2021, la proportion de la population immigrante québécoise (peu importe l'année de l'admission) capable de soutenir une conversation en français est passée de 53 % à 81 %¹⁶, selon les données des recensements de Statistique Canada. Ainsi, pour poursuivre sur cette lancée, il y a lieu de miser sur des outils performants de francisation de manière à respecter l'objectif d'amélioration du français sur le territoire.

La mise en service du guichet unique pour la francisation (Francisation Québec) jouera un rôle crucial dans l'atteinte de cet objectif en permettant aux immigrants résidant au Québec, travailleurs étrangers temporaires, étudiants internationaux et personnes envisageant de s'établir au Québec, d'accéder aux ressources nécessaires pour apprendre le français dans des délais raisonnables. La flexibilité des services offerts (virtuel ou en personne, cours général ou spécialisé, temps partiel ou temps plein) permettra également à un plus grand nombre d'immigrants de profiter de ses services.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Cette orientation n'est pas couverte par le champ d'intervention de Montréal International.

Orientation 4 : Importance de l'immigration économique

Orientation 5 : Immigration jeune

Le vieillissement de la population québécoise a été largement documenté au cours des dernières années et la transition démographique est déjà bien entamée. En conséquence, on prévoit notamment une diminution du bassin de travailleurs potentiels (population âgée de 20 à 64 ans) de plus de 40 000 personnes d'ici 2033, sans compter les besoins liés à la croissance des entreprises.

En privilégiant l'immigration de personnes jeunes, notamment d'enfants et d'étudiants, de même que l'immigration économique formée des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, le Québec favorise un apport positif au rajeunissement de la population, tout en répondant aux enjeux de main-d'œuvre des employeurs. Ces profils d'immigrants ont une plus grande capacité d'intégration à la société québécoise, de même qu'au marché du travail, sans compter le plus grand potentiel d'apprentissage linguistique des jeunes qui pourront fréquenter des établissements scolaires francophones.

Une voie à privilégier pour l'immigration jeune est évidemment le PEQ – Volet « Diplômés du Québec », puisqu'il élimine les enjeux de reconnaissance des compétences, en plus des avantages cités précédemment. Leurs profils sont ainsi mieux arrimés aux besoins du Québec et des employeurs. De plus, l'admissibilité des étudiants et diplômés internationaux non-résidents

¹⁶ Analyse Jean-Pierre Corbeil avec les données de Statistique Canada via Le Devoir (lien : <https://www.ledevoir.com/societe/790583/immigration-des-cliches-a-depasser-sur-les-immigrants-et-le-francais>)

permanents et non-citoyens canadiens aux programmes de subvention des employeurs pour l'appui à l'embauche permettrait également d'offrir des opportunités concrètes d'intégration au marché du travail.

D'ailleurs, la tendance est davantage à la bonification des programmes pour retenir cette main-d'œuvre essentielle. Par exemple, depuis le 1^{er} juillet 2023, les étudiants étrangers en Australie peuvent bénéficier d'une extension de deux années supplémentaires à leur permis postdiplôme dans les secteurs où la rareté de main-d'œuvre est la plus forte (santé, éducation, génie et agriculture)¹⁷. Les compétences ciblées sont évaluées sur une base annuelle et sont mises à jour en continu pour mieux répondre aux besoins du marché du travail.

Recommandations

14. Élargir l'admissibilité des programmes de subvention des employeurs à l'embauche d'étudiants et diplômés internationaux non-résidents permanents et non-citoyens canadiens présents sur le territoire québécois et sensibiliser le gouvernement fédéral à faire de même.
15. Analyser la possibilité d'étendre la durée du permis postdiplôme pour les diplômés des établissements postsecondaires francophones dans nos secteurs prioritaires.

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Sur le plan de l'immigration permanente, des délais importants existent pour l'obtention de la résidence permanente pour les candidats déjà présents au Québec. Ces délais sont toujours significativement plus longs que dans le reste du Canada : de 26 à 84 mois au Québec contre six à 32 mois dans le reste du Canada (voir plus de détails dans le tableau en annexe).

Le Québec fait d'abord face à la compétition des autres provinces canadiennes pour l'attraction de talents. Le gouvernement du Canada a notamment annoncé la mise en place d'une voie simplifiée aux nouveaux arrivants ayant une expérience en STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) via le système Entrée express, sans compter que l'immigration francophone hors Québec a atteint des sommets en 2022. Ainsi, il est primordial que les délais de traitement des demandes demeurent raisonnables afin de favoriser une meilleure attraction et rétention des candidats.

Recommandation

16. Viser un délai maximal de six mois de plus que le reste du Canada, tout type de programmes confondus.

¹⁷ Australia's Ministry of Home Affairs, February 21, 2023 (<https://minister.homeaffairs.gov.au/ClareONeil/Pages/addressing-skills-shortages-in-key-industries-international-education-sector.aspx>)

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

La reconnaissance des qualifications des travailleurs est également cruciale afin de favoriser notre capacité à intégrer les immigrants au marché du travail québécois. Selon une analyse de l'Institut du Québec, c'est d'ailleurs le plus grand facteur de succès pour optimiser leur impact sur l'économie¹⁸.

À cet effet, Montréal International appuie toutes actions visant à bonifier la reconnaissance des qualifications des personnes immigrantes afin qu'elles puissent occuper des emplois à la hauteur de leurs compétences. Plus spécifiquement, la mise en place d'ententes avec des pays francophones et francotopes hors France permettrait d'accélérer et faciliter la reconnaissance des compétences des travailleurs. Il importerait également que les organismes de réglementation traitent les demandes d'autorisation d'exercer leur profession dans des délais raisonnables afin de ne pas prolonger le processus. Des recommandations ont été formulées à cet effet dans l'Orientation 1 (Section 1.1).

Orientation 7 : Besoins du marché du travail

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Le phénomène de rareté de main-d'œuvre est généralisé et touche l'ensemble des régions du Québec. Il est donc normal que des efforts soient faits pour favoriser une intégration des immigrants à travers ses toutes régions.

Les données les plus récentes démontrent d'ailleurs le chemin parcouru en ce sens : l'immigration internationale (immigrants et résidents non permanents) hors de l'île de Montréal représentait 15 % du solde migratoire international de l'ensemble du Québec en 2001, mais a augmenté à 42 % en 2021. Ce constat reste vrai même lorsqu'on exclut les régions limitrophes à Montréal du calcul (Laval, Montérégie, Lanaudière et Laurentides) ou lorsqu'on observe uniquement le flux d'immigrants permanents¹⁹.

Tout outil facilitant le maillage entre les personnes immigrantes intéressées à immigrer au Québec et les collectivités qui les accueillent permettra d'ailleurs de poursuivre sur cette lancée.

Or, la régionalisation de l'immigration ne doit pas se faire au détriment des besoins de main-d'œuvre qualifiée du Grand Montréal. Véritable locomotive pour l'économie du Québec, la contribution de Montréal surpasse celle de son poids démographique sur plusieurs plans : PIB, recettes fiscales, création d'emplois, investissements directs étrangers, etc. De plus, la métropole regroupe sur son territoire une forte concentration des secteurs à haute valeur ajoutée stratégiques pour le développement économique du Québec, ainsi qu'une plus forte proportion de postes vacants qualifiés. Ainsi, il est primordial que les employeurs puissent avoir accès aux talents internationaux hautement qualifiés pour maintenir sa compétitivité.

Afin de répondre aux besoins du marché du travail, il est également important de prioriser les talents (étudiants et travailleurs internationaux) de différents niveaux d'études, incluant les 2^e et 3^e cycles universitaires, qui sont valorisés par les secteurs stratégiques du Québec (intelligence artificielle,

¹⁸ Institut du Québec, « Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques », 2019.

¹⁹ Le solde migratoire international dans les autres régions administratives du Québec passe alors de 8 % à 24 % de l'ensemble du Québec entre 2001 et 2021. Le flux d'immigrants internationaux hors de l'île de Montréal est passé de 24 % à 40 % de l'ensemble du Québec entre 2001 et 2021. Source : Institut de la statistique du Québec, Migrations internationales et interprovinciales par région administrative, Québec, 2001-2002 à 2021-2022.

aérospatiale, jeux vidéo, sciences de la vie, effets visuels, etc.), de même que des secteurs prioritaires de l'Opération main-d'œuvre (éducation, santé, génie, etc.).

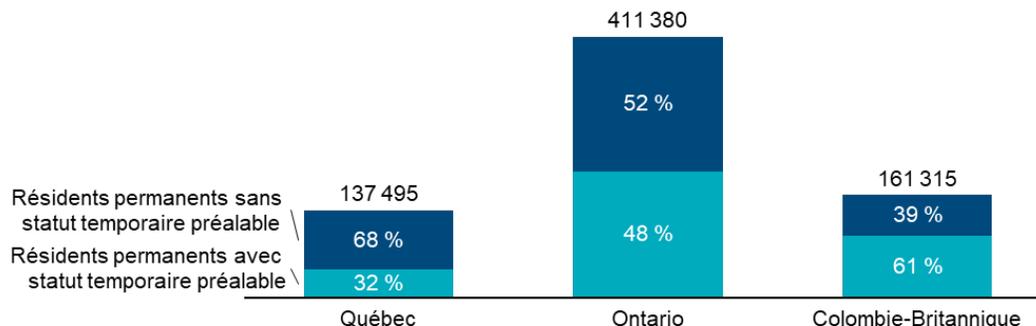
Recommandations

17. Poursuivre les efforts de régionalisation, tout en s'assurant que les employeurs du Grand Montréal peuvent combler leurs besoins de main-d'œuvre qualifiée.
18. Inclure des programmes issus de différents niveaux d'études postsecondaires dans les cibles prioritaires du gouvernement, notamment les diplômés de 2^e et 3^e cycles universitaires (en particulier pour les étudiants internationaux).

Orientation 10 : Coordination des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

Comme le démontre la figure qui suit, le Québec accuse un certain retard en ce qui a trait à sa capacité de rétention des résidents temporaires, alors que 32 % des résidents permanents du volet économique du Québec ont eu un statut temporaire préalable contre 48 % en Ontario et 61 % en Colombie-Britannique.

Nombre de résidents permanents économiques au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, selon le statut, total de 2018 à 2022



Source : IRCC

L'offre de services d'accueil et d'intégration du gouvernement devra permettre aux travailleurs et étudiants temporaires d'avoir accès aux ressources nécessaires pour favoriser leur apprentissage du français, afin de se qualifier à la résidence permanente.

Recommandation

19. Viser une cible de 50 % de résidents permanents avec un statut temporaire préalable d'ici 2027.

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Cette orientation n'est pas couverte par le champ d'intervention de Montréal International.

Orientation 12 : Niveaux d'immigration

Les seuils d'immigration sont demeurés relativement stables autour de 50 000 immigrants au cours des 10 dernières années. Or, le contexte du marché du travail a grandement évolué subissant les contrecoups du vieillissement de la population et de la rareté de main-d'œuvre. Dans ce contexte, la hausse des seuils d'immigration permanente à 60 000 immigrants (telle que décrite dans le Scénario 1 – Volet A) se présente comme une solution essentielle pour permettre aux employeurs de combler une partie de leurs besoins de main-d'œuvre.

Montréal International soutient également l'admission en continu des personnes ayant déposé une demande de résidence permanente à la suite du PEQ, volet « Diplômés du Québec » (Scénario 1 – Volet B), puisque leur rétention n'augmente pas la pression sur notre capacité d'accueil.

Chez les immigrants reçus il y a de 5 à 10 ans, le taux de chômage a grandement diminué, passant de 12,9 % en 2012 à 4,6 % en 2022 (contre 4,3 % pour l'ensemble de la population)²⁰. Pour la première fois depuis que les données sont disponibles, le taux de chômage des immigrants du Québec est plus faible que celui observé en Ontario. Une observation qui démontre que leur capacité d'intégration au marché du travail s'est bel et bien améliorée, ce qui réduit le risque lié à une hausse des seuils d'immigration. Par ailleurs, la bonification des services de francisation, les efforts pour diminuer les délais du processus de sélection et l'amélioration de la reconnaissance des qualifications sont tous d'excellentes pistes de solutions pour poursuivre sur cette lancée.

Ce nouveau seuil est aussi cohérent avec les prévisions du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Selon les perspectives les plus récentes du marché du travail, près de 1,6 million d'emplois seront à pouvoir au Québec pour l'horizon 2022-2031 par des personnes qui ne sont pas actuellement sur le marché du travail²¹. De cette augmentation, une part de 24 % devrait provenir des personnes immigrantes qui s'établiront au Québec, soit près de 37 600 personnes par année.

En faisant l'hypothèse d'un taux d'emploi de 70 % et d'une population de 15 ans et plus représentant 81 % des immigrants²², il faudrait accueillir 66 800 personnes par année pour atteindre cette cible. Sans se présenter comme une formule magique pour fixer les seuils, ce calcul permet néanmoins de donner un ordre de grandeur des besoins du Québec en la matière. Comme ces indicateurs évoluent constamment, cette analyse pourrait être mise à jour régulièrement en y intégrant les données les plus récentes.

Recommandation

20. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027 et accueillir en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».

²⁰ Statistique Canada, Tableau 14-10-0083-01 – Caractéristique de la population active selon le statut d'immigrant, données annuelles, 2006 à 2022.

²¹ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes, édition 2022 », 2023.

²² Statistique Canada, Taux d'emploi (Tableau 14-10-0082-01) et Population de 15 ans ou plus (Tableau 98-10-0347-01) des immigrants reçus au cours des 5 dernières années, 2022.

Conclusion

En conclusion, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, l'immigration économique représente un des leviers indispensables pour combler une partie des besoins des entreprises. La bonification des services d'accueil, d'intégration et de francisation, l'amélioration des délais et du processus de sélection, de même que la reconnaissance des qualifications et de l'expérience étrangère contribuera significativement à une meilleure intégration des immigrants au marché du travail et à la société québécoise. Quelques données récentes, notamment le taux de chômage de la population immigrante à un creux historique, montrent le chemin parcouru en ce sens.

Il importe également de s'assurer que les lignes directrices des programmes élaborés par le gouvernement permettent de maintenir notre attractivité et notre capacité de rétention des talents stratégiques. Les programmes des travailleurs étrangers temporaires qualifiés sont particulièrement importants pour permettre le recrutement de talents internationaux hautement qualifiés aux expériences et savoir-faire uniques. Ainsi, bien que la planification de l'immigration puisse jouer un rôle dans les tendances linguistiques, le Québec ne peut faire l'économie des travailleurs étrangers essentiels à l'essor de ses entreprises et leur compétitivité.

Recommandations détaillées

1. Circonscrire l'exigence de la connaissance minimale du français à l'entrée uniquement aux programmes d'immigration permanente, afin de ne pas porter atteinte à l'attractivité du Grand Montréal et à la compétitivité de ses entreprises et de ses établissements d'enseignement.
2. Pour les immigrants temporaires, introduire une exigence de connaissance du français niveau 4 à l'oral, soit le niveau exigé pour la citoyenneté canadienne, uniquement au renouvellement du permis de travail.
3. Permettre aux entreprises de combler leurs besoins de main-d'œuvre à l'international, sans imposer de seuil aux travailleurs temporaires qualifiés, puisque ces derniers sont cruciaux à la hausse du PIB par habitant du Grand Montréal.
4. S'assurer que le Volet 4 (Talents d'exception) du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) permette l'embauche de travailleurs étrangers hautement qualifiés nécessaires au développement des écosystèmes stratégiques de l'économie du Grand Montréal.
5. Baliser et formaliser les dispositions du Volet 4, afin que les conditions d'admission et modalités de sélection soient claires et objectives.
6. Faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs du Volet 3 (Professions réglementées) par :
 - a. La mise en place d'ententes avec des pays francophones et francotropes hors France ; et,
 - b. L'instauration d'un délai maximal pour obtenir les autorisations d'exercer la profession par les organismes de réglementation.
7. Appliquer uniformément l'exigence minimale en matière de connaissance du français, soit un niveau 5 à l'oral, de façon à ne pas discriminer entre les travailleurs sur la base des qualifications vu l'apport économique significatif des travailleurs spécialisés.
8. Concevoir des tests de francisation au Québec et adaptés à la profession du candidat.
9. Attendre que le projet de règlement soit officiellement adopté par le gouvernement avant de faire l'application de ses dispositions et prévoir une période transitoire d'un minimum de 6 mois avant son entrée en vigueur, afin de maintenir un processus stable et prévisible.
10. Admettre des immigrants non francophones au sein des programmes des entrepreneurs internationaux et des travailleurs autonomes, par exemple :
 - a. En ajoutant un volet au PSTQ pour les gens d'affaires, sans exigence de connaissance minimale du français (à l'image du Volet 4 Talents d'exception) ; ou,
 - b. En identifiant des seuils d'immigration pour les francophones et non francophones au sein de ces deux programmes, où les candidats non francophones pourraient signer un engagement de francisation.
11. Maintenir les assouplissements au programme PEQ pour les étudiants ayant complété au moins trois ans d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein en français.
12. Élargir l'accès au PEQ pour les diplômés du Québec ayant fait leurs études dans les établissements postsecondaires anglophones qui respectent les exigences de connaissance du français de niveau 5.

Mémoire sur la Planification de l'immigration au Québec 2024-2027

À l'attention du ministère de l'Immigration, de la Francophonie et
de l'Intégration, 11 août 2023

13. Poursuivre les efforts de coordination avec le gouvernement fédéral afin de réduire le taux de refus des permis d'étude délivrés aux étudiants internationaux qui choisissent le Québec.
14. Ouvrir les programmes de subvention des employeurs à l'embauche d'étudiants et diplômés internationaux non-résidents permanents et non-citoyens canadiens présents sur le territoire québécois et sensibiliser le gouvernement fédéral à faire de même.
15. Analyser la possibilité d'étendre la durée du permis postdiplôme pour les diplômés des établissements postsecondaires francophones dans nos secteurs prioritaires.
16. Viser un délai maximal de six mois de plus que le reste du Canada, tout type de programmes confondus.
17. Poursuivre les efforts de régionalisation, tout en s'assurant que les employeurs du Grand Montréal peuvent combler leurs besoins de main-d'œuvre qualifiée.
18. Inclure des programmes issus de différents niveaux d'études postsecondaires dans les cibles prioritaires du gouvernement, notamment les diplômes de 2^e et 3^e cycles universitaires (en particulier pour les étudiants internationaux).
19. Viser une cible de 50 % de résidents permanents avec un statut temporaire préalable d'ici 2027.
20. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027 et accueillir en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».

ANNEXE

Tableau A1. Estimation des délais d'obtention de la résidence permanente, comparaison du Québec et du reste du Canada, selon le programme, en nombre de mois

Délais (nb. de mois)	Québec				Canada (hors-Québec)		
	PRTQ	PEQ	Programme pilote (IA, TI, effets visuels)	Programme des entrepreneurs	Programme des travailleurs qualifiés	Catégorie de l'expérience canadienne	Programme de visa pour démarrage d'entreprise
Invitation	Délais variables et inconnus	-	-	Incubateur/ accélérateur	Délais variables et inconnus	Délais variables et inconnus	Incubateur/ acc./ investisseur
Expérience de travail	-	24	-	-	-	12	-
CSQ	6	6	6	6 à 18	-	-	-
Résidence permanente	20	20	20	65*	6**	6**	32
Total	26 mois + délai d'invitation	50 mois	26 mois	72 à 84 mois	6 mois + délai d'invitation	18 mois + délai d'invitation	32 mois

* Délai de la catégorie des gens d'affaires (Québec).

** Communiqué d'IRCC qui date du 19 décembre 2022.

Note : PEQ : Programme de l'expérience québécoise ; PRTQ : Programme régulier des travailleurs qualifiés.

Source : Délais officiels affichés sur les sites du MIFI et d'IRCC ; Analyse réalisée par Montréal International le 20 décembre 2022.